

--	--

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/035

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean-Christophe CANIONI

NON INSCRIT

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET TRANSFERT DES
COMPETENCES EN ARCHEOLOGIE A LA COLLECTIVITE DE
CORSE.**

Madame la Conseillère Exécutive,

Lors des transferts de compétences, dans le cadre de la loi NOTRe, le gouvernement précédent, par l'intermédiaire des ordonnances, a accordé de nombreuses prérogatives à la Collectivité de Corse. Cependant, en matière d'archéologie, il n'y a eu aucun transfert de compétences.

Aujourd'hui, ce sont des commissions se réunissant pour tout le Sud-Est de la France qui décident de la programmation des fouilles archéologiques ou de la prévention des sites y compris en Corse. Tous les aspects relevant de l'archéologie Corse sont donc pilotés par la direction régionale des affaires culturelles qui émane directement du ministère de la culture, donc de l'Etat. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant de ne trouver que très peu d'archéologues corses qui fouillent en Corse. Ce sont majoritairement des personnes extérieures à la Corse qui font notre archéologie même si bien évidemment nous saluons leur contribution à la connaissance du passé de la Corse.

Chaque année, seule une petite poignée d'archéologues insulaires, avec de

maigres subventions sont autorisés à fouiller. Pendant ce temps, de nombreux sites disparaissent sous le béton et sont perdus à jamais faute de moyens.

Nos voisins sardes qui sont autonomes depuis 70 ans ont toutes les prérogatives nécessaires pour diriger et financer des fouilles archéologiques. Le résultat est probant. Les sites sont fouillés, protégés mis en valeur à destination des touristes et permettent de nombreuses créations d'emplois.

Malgré les efforts louables de la collectivité territoriale de Corse, et la construction du Musée archéologique de Mariana en est l'illustration, l'aide financière incertaine et tardive dévolue aux archéologues, qui ont des autorisations de fouilles programmées, ne permet pas de prétendre à une grande politique en matière de recherches archéologiques et de mise en valeur de nos sites.

Dans l'histoire récente de l'Europe, les Etats qui ont mis en valeur leur passé ont réussi leur développement économique. L'histoire, surtout lorsqu'elle est aussi riche que celle de la Corse, doit être un levier de développement tant sur le plan culturel qu'économique et nous ne doutons pas de l'intérêt que la CTC et vos services portent à cette discipline.

Madame la Conseillère, mes questions sont les suivantes :

Envisagez-vous dans des délais raisonnables une augmentation des aides financières pour la recherche archéologique ;

Dans quelles mesures vos services peuvent-ils négocier le transfert des compétences en archéologie de l'Etat à la CTC sur le modèle de notre voisin sarde.

Je vous remercie.

